

FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

REUNION DU 06 AVRIL 2023

RAPPORT POUR INFORMATION

SITE 19 MAIL A AMIENS

Contexte

Au terme des travaux de reprise de l'étanchéité de la toiture du 19 Mail Albert 1er, fin novembre 2022, une remise en peinture des bureaux occupés par la DQP, au R+2, a été programmée en décembre 2022.

En amont de la remise en peinture, lors de la reprise de placoplatre, la Régie de la DPS a découvert quelques poutres en bois abîmées, phénomène qui n'était pas récent, dans deux bureaux.

Par conséquent, un bureau de contrôle, SOCOTEC, a été missionné pour un 1er diagnostic.

Suite à la réception le 19/01/2023, des conclusions du bureau de contrôle et par application du principe de précaution, il a été décidé dans l'attente de la réception d'un rapport en bonne et due forme par un bureau d'études techniques (BET) spécialisé sur les structures, d'étayer la zone concernée par le constat.

Il convient de préciser que les bureaux occupés par la DQP étaient vides en raison des travaux de toiture et de remise en peinture. Les agents étaient installés dans des bureaux sur le 15 Mail.

Mesures mises en œuvre

En amont de l'étalement, et pour permettre la réalisation du diagnostic qui impliquait quelques sondages destructifs complémentaires, le dernier agent DQP présent sur la partie du bâtiment concernée du 19 Mail, au R+1, a été installé temporairement sur le 15 Mail à compter du 24/01/2023.

Concernant les locaux du RDC situés dans la zone concernée et occupés par l'imprimerie de la DMI, l'accès à l'imprimerie a été proscrit pour permettre l'intervention de l'entreprise de travaux mobilisée pour l'étalement et dans l'attente de la réception du rapport du BET.

L'étalement du site a pu être réalisé les 26 au 27/01/2023. Des étais ont été posés en vertical sur les zones libérées et à certains endroits, au niveau des étages en horizontal.

Le BET, CIMEO, est passé le 25/01/2023 puis le 20/02/2023 afin de poursuivre ses investigations compte tenu de son plan de charge.

Ainsi, et toujours par application du principe de précaution, les mesures prises (libération des bureaux dans les étages, suspension de l'accès à l'imprimerie) se sont poursuivies dans l'attente de la réception du rapport. Celui-ci est attendu au plus tard pour le 20/04/2023.